

## Combien coûte le Parc ? Quels en sont les bénéficiaires ?

**Tous les habitants de la Région paient pour les Parcs naturels régionaux, même s'ils n'habitent pas sur le territoire d'un Parc.**

Il y a actuellement quatre parcs naturels régionaux en Ile-de-France : Haute Vallée de Chevreuse, Gâtinais Français, Vexin, Oise Pays de France ; un cinquième est à l'étude, couvrant les vallées du Petit et du Grand Morin. Il faut savoir que la Région poursuit une politique active en faveur des PNR, finançant plus de la moitié de leur budget (fonctionnement et investissement). Le Département des Yvelines accorde au Parc de la Haute Vallée de Chevreuse une aide financière correspondant à plus de 35% de son budget annuel..

Conclusion : par leurs impôts locaux (parts de la région et du département), les contribuables Sonchampoisis continuent à payer pour le Parc, sans en recevoir aucune contrepartie.

**Le Parc ne coûte aux communes que trois euros par habitant et par an.**

Le Parc ne prélève aucun impôt direct. Son budget annuel moyen est d'environ 1.8 million d'euros (fonctionnement et investissement). L'essentiel de ses ressources provient des subventions qui lui sont allouées (Région, Département, Etat). La contribution statutaire des communes ne représente que 7.5% de ce montant, sur la base d'une cotisation fixée à 3,05 • par habitant en 2005. Pour une commune de la taille de Sonchamp (1 500 habitants), cela représenterait une dépense de quelque 4 500 euros.

**Le Parc consacre 85% de son budget aux actions et aux subventions d'investissements en faveur des communes membres.**

Il dispose pour ses équipements et programmes d'une enveloppe annuelle de quelque 1,1 millions d'euros. Principaux domaines d'intervention : l'aménagement de l'espace et la mise en valeur des patrimoines, le développement économique, l'information et la sensibilisation du public. Les aides financières – et non financières (conseils, informations, guides...) concernent plusieurs catégories de bénéficiaires : communes, particuliers, entreprises. On en trouvera quelques exemples ci-dessous.

**Un supplément de subventions pour les communes**

Le Parc accorde une subvention complémentaire pour certains types de travaux. En 2003, par exemple, Cernay-la-Ville et Milon-la-Chapelle, pour l'enfouissement de réseaux aériens et l'habillage d'un transformateur électrique, ont ainsi reçu respectivement 40 • et 140 • par habitant. A noter que les subventions du Parc ne profitent pas seulement aux communes les plus importantes (ou les plus riches), elles sont liées aux projets présentés par les communes.

Le Parc offre les services de ses missions architecture, urbanisme, paysage, environnement pour toutes les opérations d'urbanisme et d'aménagement de l'espace, la qualité environnementale, etc. les conseils sont gratuits). En matière d'aménagement rural, le Parc développe un réseau de sentiers pédestres et liaisons douces, à partir des chemins et sentiers communaux.

**La promotion du développement économique**

Le Parc agit en faveur des PME (artisanat, commerce, services, hôtellerie-restauration), à qui il propose des aides financières et techniques. En cinq ans, l'Orac (opération de restructuration de l'artisanat et du commerce) a accordé 595 000 • de subventions à 103 entreprises, pour 5,2 millions • d'investissements induits. Cela représente 28 créations d'entreprises, 75 emplois créés, 37 emplois sauvegardés et 207 emplois modernisés. Exemples d'opérations bénéficiaires : mise aux normes de la boulangerie de Rochefort, local d'exposition d'un garage à Bonnelles, aménagement d'un bar-restaurant avec changement d'exploitant à Chevreuse...

Le Parc accueille et accompagne les porteurs de projets : bourse aux locaux, mise en relation de professionnels, montage de dossiers, annuaires... Il mène des actions de valorisation ciblées : métiers de bouche, artisanat d'art...

Il soutient les activités agricoles : achat en commun de matériel d'exploitation, intégration paysagère de bâtiments d'exploitation, organisation de la fête des fermes, promotion d'une marque Parc pour certaines productions locales...

**Les particuliers ont eux aussi un intérêt direct à résider dans le Parc**

Une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) a facilité la réhabilitation de maisons anciennes entre 2002 et 2005. Depuis cette année, les installations solaires thermiques pour l'eau chaude peuvent bénéficier d'une subvention du Parc de 700 à 1150 •, cumulable avec les crédits d'impôts proposés en parallèle. On peut aussi obtenir des subventions pour la restauration de murs en maçonnerie traditionnelle, la restauration de mares, la création/restauration de prés-vergers ou d'alignements d'arbres...

Le public peut se procurer la documentation et les ouvrages pratiques (souvent gratuits) édités par le Parc : guide des arbres fruitiers, guide des couleurs et matériaux pour l'habitat, guide du tourisme et des loisirs, guide des activités...

La qualité de l'environnement, au sens large, contribue à l'image positive du territoire et l'appartenance au Parc est ainsi un élément de valorisation du patrimoine foncier et bâti.

**La qualité de vie y trouve son compte**

Il n'y a pas que les aides financières qui comptent. Comme on peut l'observer dans les 21 communes du Parc, il s'est développé un environnement favorable à l'essor d'initiatives et de projets divers, dans une atmosphère conviviale. Exemples : le Parc met le Moulin d'Ors à la disposition de l'AAA (association des artisans d'art) pour son exposition annuelle, encourage les artistes qui ont organisé un premier parcours d'ateliers d'artistes l'automne dernier (association Hélicium). Une artothèque, créée en association avec la communauté de communes de Limours, organise le prêt d'œuvres d'art. Les sociétés et les particuliers ont à cœur de faire travailler les entreprises locales (grâce notamment au guide des activités)... Les activités de loisirs débordent du cadre local.

**Une protection renforcée de notre environnement**

La menace que font peser sur le nord du Parc, d'une part la pression urbaine de la Ville nouvelle, d'autre part le choix d'un tracé autoroutier pour désengorger la RN 10, peut sembler lointaine aux Sonchampoisis qui continuent à contempler bois et champs à perte de vue. Mais n'oublions pas que nous avions adhéré au Parc en 1985 pour repousser un projet d'aérodrome sur notre commune ! Nos espaces libres pourront d'autant plus tenter des aménageurs d'ici deux, trois décennies ou plus, qu'ils seront situés juste au-delà des frontières de protection du Parc élargi.

## Le Parc naturel régional, quelles procédures ?

**Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse doit renouveler sa Charte. A quoi sert-elle ?**

Révisable tous les 10 ans, la charte est le document de référence qui fixe les objectifs pour le territoire. Elle est élaborée avec les communes, le département et la région et ratifiée par le ministère de l'Environnement. Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse a maintenant 20 ans d'existence, c'est pourquoi il engage une nouvelle révision de sa charte, qui devrait être adoptée en 2008/2009.

**Le Parc est-il un échelon supplémentaire dans la « hiérarchie administrative » ? une limite aux pouvoirs du maire ?**

S'il est logique que la commune s'engage librement à respecter la charte et les objectifs généraux du Parc, celui-ci n'a aucune autorité sur les décisions de la commune, contrairement à la Communauté de communes à laquelle Sonchamp a délégué un certain nombre de ses compétences.

**Peut-on appartenir à la fois au Parc et à la Communauté de communes Plaines et Forêts d'Yveline (CCPFY) ?**

Il n'y a aucune incompatibilité : Clairefontaine et Vieille Eglise appartenaient au Parc quand elles ont adhéré à la CCPFY. Plusieurs communes de la communauté de communes du Pays de Limours ont déjà demandé à faire partie du périmètre d'études pour l'élargissement.

**Qui décide de l'élargissement du Parc ? Qui se porte candidat ?**

C'est le Conseil Régional qui va fixer un périmètre d'étude pour l'élargissement du territoire du Parc. Il devrait prendre sa décision courant juin 2006, c'est-à-dire dans quelques semaines. Il inclura dans le périmètre d'études les communes qui en auront fait la demande par vote du Conseil municipal. Il peut aussi retenir des communes qui ne se seront pas prononcées dans ce délai, pour des raisons géographiques notamment (pour éviter par exemple de créer des enclaves).

**Les habitants sont-ils consultés ?**

C'est aux conseils municipaux de faire la demande auprès du Conseil Régional. Nous estimons toutefois que les habitants – et leurs associations - ont leur mot à dire, en l'absence de prise de position de leur conseil municipal. A Limours par exemple, l'association Qualité de Vie a organisé une réunion publique et lancé une pétition en faveur du projet auprès de la population : quelques semaines plus tard, le conseil municipal adoptait une délibération dans ce sens.

**Si Sonchamp devait être incluse dans le périmètre d'études d'élargissement, devra-t-elle s'engager à réintégrer le Parc ?**

A ce stade, il n'y a aucun engagement d'adhésion. Chaque commune retenue dans le périmètre d'études participera aux travaux préparatoires de la future charte du Parc. Elle pourra notamment contribuer à la définition des objectifs communs, faire valoir son point de vue, étudier les incidences – positives ou négatives – pour ses habitants, avant d'arrêter son choix définitif. La décision n'aura à intervenir qu'au terme de la procédure de révision de la charte, en 2008 ou 2009. Cela laisse le temps d'une réflexion mûrement nourrie ! Mais c'est sans attendre qu'il faut s'inscrire dans le processus d'élargissement du Parc : cette occasion unique ne se représentera pas.



### Les communes candidates

#### A l'est du Parc actuel

Janvry, Forges-les-Bains, Gometz-la-Ville, Fontenay-les-Briis, Saint-Jean-de-Beauregard.

#### A l'ouest de la RN 10

Saint-Léger-en-Yvelines, Gambaiseuil, Montfort-L'Amaury, Saint-Rémy-L'Honoré, Les Mesnuls, Bazoches-sur-Guyonne, Méré (délibérations transmises au Parc à la date du 1<sup>er</sup> mars 2006).

Limours et Les Molières ont également envoyé une lettre d'intention.

## Copie de la lettre que nous avons adressée le 2 janvier 2006 au Maire de Sonchamp

A l'occasion du premier renouvellement de la Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le conseil municipal de Sonchamp avait décidé de se retirer du Parc, estimant le bilan de son action insuffisant pour la commune. Nous l'avions, comme beaucoup d'habitants, vivement regretté.

Sonchamp n'a pu bénéficier des différentes politiques que le Parc a développées après 1998, grâce aux moyens d'action renforcés que la nouvelle Charte lui a accordés. Le Parc a par exemple permis d'accélérer les implantations d'antennes de téléphonie mobiles (y compris dans des clochers), accordé des subventions pour les enfouissements de réseaux, la rénovation d'éléments du patrimoine local... Ses interventions n'ont pas seulement concerné la collectivité publique : des petites entreprises ont bénéficié de conseils et de subventions au titre d'une opération de restructuration des activités artisanales et commerciales, y compris le maintien de commerces locaux (ORAC), des particuliers ont pu procéder à des travaux de réhabilitation de logements dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Ils peuvent aussi maintenant bénéficier d'une subvention supplémentaire pour financer certains équipements d'économies d'énergie.

Les trois prochaines années (2006 à 2008) vont marquer une nouvelle étape pour le Parc, et cela à deux titres :

- Un deuxième renouvellement de la Charte est engagé auprès des 21 communes qui le composent actuellement (la Charte doit en effet être renouvelée tous les dix ans).
- Un élargissement du Parc est envisagé, par le rattachement d'un certain nombre de communes avoisinantes. Une première phase consiste à arrêter un périmètre d'étude, pour déterminer quel sera le territoire finalement concerné

Un certain nombre de communes susceptibles de rejoindre le Parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse ont déjà pris des délibérations visant à se porter candidates à l'adhésion au futur Parc élargi. Ainsi le conseil municipal de Montfort l'Amaury vient de se prononcer à l'unanimité dans ce sens (Toutes les Nouvelles du 21/12/05), de même que plusieurs communes de la région de Limours.

Le temps n'est-il pas venu pour Sonchamp de revoir sa position et d'étudier l'éventualité d'une nouvelle adhésion au Parc ? Cela nous semble justifié, d'une part en raison du bilan positif des actions du Parc ces sept dernières années en faveur des communes adhérentes, d'autre part au regard des perspectives ouvertes dans le cadre de la future Charte, privilégiant les valeurs du développement durable.

Nous souhaitons vivement que notre commune puisse faire partie du périmètre d'étude de l'élargissement du Parc, ce qui permettrait au conseil municipal de participer activement à ce projet et d'en étudier toutes les incidences pour Sonchamp, avant de prendre un quelconque engagement pour le futur.

**Cette occasion ne se représentera pas avant longtemps, saisissons là!!!!**

**Faisons savoir massivement à la municipalité quel est notre choix!!!!**

**Sonchamp doit à nouveau faire partie du parc régional, c'est tout à l'avantage de ses habitants!!!**

**Venez nombreux à l'assemblée générale de Sonchamp Environnement le 17 Mars 2006 à 20H30 à la salle des fêtes du village; plus nous serons nombreux et plus notre message sera entendu!!!**

# Le petit Sonchampoï



Numéro spécial Parc Naturel Régional

Mars 2006

## Le retour de Sonchamp dans le parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse?

Un deuxième renouvellement de la Charte du parc est engagé auprès des 21 communes qui le composent actuellement (la Charte doit en effet être renouvelée tous les dix ans).

Un élargissement du Parc est envisagé, par le rattachement d'un certain nombre de communes avoisinantes. Une première phase consiste à arrêter un périmètre d'étude, pour déterminer quel sera le territoire finalement concerné.

Le temps n'est-il pas venu pour Sonchamp de revoir sa position et d'étudier l'éventualité d'une nouvelle adhésion au Parc ? Cela nous semble justifié, d'une part en raison du bilan positif des actions du Parc ces sept dernières années en faveur des communes adhérentes, d'autre part au regard des perspectives ouvertes dans le cadre de la future Charte, privilégiant les valeurs du développement durable.



***Tous les habitants de la Région paient pour les Parcs naturels régionaux, même s'ils n'habitent pas sur le territoire d'un Parc.***

***Le coût pour le contribuable (3,05 • par habitant en 2005) est l'un des arguments avancés pour quitter le Parc. Quelques chiffres pour en juger :***

- En 1996, Sonchamp a versé au Parc une contribution de 12 265,50 francs (soit 8,50 francs par habitant). Sur un budget de fonctionnement de quelque 7,8 millions de francs, cela représente moins de 1,6 pour mille (source : compte administratif 1996).
- Sonchamp a bénéficié en 1997 d'une subvention du Parc de 30 664 francs pour la restauration du lavoir communal, soit la moitié du coût hors taxes des travaux, allégeant d'autant son budget d'investissements (source : compte rendu du conseil municipal du 5 septembre 1997). A noter que le projet subventionné était celui de la mairie (et non pas la proposition de l'architecte du Parc qu'elle avait rejeté).
- Le Parc avait décidé d'attribuer à Sonchamp une subvention de 64 800 francs (80% du coût HT) pour la restauration des chemins communaux CR 79 et CR 20, selon une demande de travaux présentée par la mairie (source : lettre du président du Parc du 1<sup>er</sup> septembre 1997 – opération PNR n° 301). La mairie a renoncé à cette opération et la subvention a donc été perdue.

***1997 : quand Sonchamp quittait le Parc***

***Le Conseil municipal décide de sortir du Parc...***

- Le 3 octobre, il rejette à bulletins secrets le projet de Charte révisée (3 voix pour, 10 voix contre). Le 15 décembre, il décide de ne pas reconsidérer son vote du 3 octobre.

***... Sans prendre l'avis de la population.***

Cette décision provoque pourtant une importante mobilisation :

- une première pétition demandant au conseil municipal de revenir sur son vote recueilli plus de 300 signatures entre le 5 et le 15 décembre,
- une réunion publique attire un important public le 19 décembre,
- une deuxième pétition demandant l'organisation d'un référendum communal remise au maire le 9 janvier est signée par 316 électeurs (plus du cinquième des inscrits).

Rappelons que l'ADSSE s'est prononcée pour le maintien de Sonchamp dans le Parc. En dépit de ses interventions, tant auprès du maire que du sous-préfet de Rambouillet, il n'a finalement été tenu aucun compte de l'avis exprimé par de nombreux Sonchampoï.

### Editorial

***Regardons notre passé, projetons notre avenir***

Avec la publication prochaine des « **Fragments de l'histoire de Sonchamp** », nous sommes heureux de vous présenter un ouvrage de mémoire, fruit de notre travail collectif, pour lequel nous avons consulté les archives, compulsé la collection du journal communal *Vivre à Sonchamp*, fait appel aux témoignages des habitants, en particulier des anciens, afin de réunir le maximum d'informations et de restituer le mieux possible l'histoire de notre commune, pour en pérenniser le souvenir. Chaque génération apporte sa pierre à l'édifice de l'histoire. Qu'allons-nous laisser, à notre tour, aux générations futures ? Familles enracinées de longue date ou habitants qui choisissent de venir s'installer à Sonchamp, nous apprécions tous la qualité de vie qui dépend largement du caractère rural de la commune, aux portes de l'agglomération parisienne. Que nous réserve l'avenir ? Que pouvons-nous faire pour préserver ces atouts ?

**Est-il souhaitable, en particulier, que Sonchamp adhère à nouveau au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ?** C'est en tout cas le moment d'y penser et de se manifester, car le Parc engage une étude sur l'extension de son territoire, en même temps que les travaux de renouvellement de sa charte.

Attachée à la protection de notre environnement et aux valeurs du développement durable, l'association Sonchamp Environnement® estime qu'il faut profiter de cette occasion exceptionnelle – qui peut-être ne se représentera plus jamais – pour étudier la possibilité de réintégrer le Parc. Nous avons sollicité le Maire de Sonchamp pour que notre conseil municipal se prononce en faveur d'une participation à ces travaux préparatoires, comme l'ont déjà fait plusieurs communes périphériques du Parc qui ont déjà demandé à faire partie du périmètre d'études. Cette démarche ne comporte aucun risque ni aucun engagement, puisque c'est seulement en 2008 ou 2009 que les communes concernées devront se prononcer.

Afin d'alimenter la réflexion de tous, vous trouverez ci-dessous la copie de notre lettre au Maire, ainsi qu'un ensemble de questions/réponses à propos de cette question d'actualité.

*Jean Mourain, Président de Sonchamp Environnement*